

Paris, le 27 novembre 2017

AVENIR DE LA DGCCRF,**3^{ème} RÉUNION : ET APRÈS ???**

Elle a indiqué que le Ministre allait être auditionné par le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022) et qu'il réaffirmerait les missions de la DGCCRF, évoquerait le « recentrage » de ses missions ainsi que les nouvelles, et parlerait de l'accueil du public. Il y évoquera également l'organisation territoriale de la DGCCRF. Sur ce dernier point, le Ministre a affirmé que le modèle DDI connaissait des failles et qu'il y avait des pénuries à certains endroits.

Alors que ces groupes de travail devaient aborder les quatre thèmes A l'ordre du jour de cette 3^{ème} réunion, présidée par la Secrétaire Générale des Ministères Economiques et Financiers, Isabelle Braun-Lemaire, accompagnée notamment par le Chef de service Frédéric Chastenet de Géry, devait être abordés le dernier volet du document de travail « Poursuivre l'adaptation aux nouvelles missions et aux évolutions économiques et technologiques » et l'organisation de la DGCCRF.

La secrétaire générale de Bercy a précisé que le comité rendrait ses conclusions en mars 2018 mais que ce dernier n'était pas décisionnaire. La réforme de l'organisation territoriale avançant en parallèle, si des décisions organisationnelles devaient être prises, leurs conséquences s'appliqueraient plutôt pour 2019. Ce qui ne changera rien pour les élections professionnelles prévues en fin d'année 2018. Frédéric de Géry a poursuivi en indiquant que la volonté de l'administration est de mieux protéger le consommateur dans le cadre des risques émergents (nanomatériaux, ...), du contrôle des algorithmes, de l'importation des produits biologiques et de faire un accompagnement des entreprises (droit à l'erreur, rescrit, volonté du gouvernement d'accompagner les entreprises, ...).

Pour SOLIDAIRES il est évident que la DGCCRF doit s'adapter, comme elle l'a démontré par le passé, mais il faut être vigilant à ce que notre action ne soit pas uniquement guidée par l'économie.

Nous nous interrogeons, de plus, sur les emplois et les compétences dont est pourvue la DGCCRF pour contrôler les sociétés du type Google qui disposent de toute une armada d'ingénieurs hautement qualifiés et largement rémunérés pour suivre les algorithmes par exemple.

Frédéric Chastenet de Géry a répondu que la DGCCRF avait ses missions confortées. Il a soutenu que l'on assurait la protection du consommateur en protégeant ses données sur Google mais que c'était effectivement un sujet de recruter des profils qui correspondent aux besoins. Une formation et une adaptation des compétences est indispensable dans ce cadre. Prioriser ne veut pas dire que l'on délaisse des missions. Il a précisé, en outre, que notre intégration dans les DDI avait dégradé notre niveau informatique.

Il a également précisé que les enquêtes n'étaient pas équivalentes en temps agent et qu'une réflexion sur une pondération du temps consacré à l'enquête était en cours dans un contexte de l'obligation de rendre compte.

Isabelle Braun-Lemaire a tenu quant à elle à préciser que l'on ne serait jamais d'accord sur les moyens et que la piste de la délégation de missions allait prospérer dans le cadre de la baisse des effectifs des administrations.

SOLIDAIRES a rappelé que le droit à l'erreur existe déjà par le biais des avertissements et que l'accompagnement des entreprises devait être fait par les chambres des métiers et les CCI. La DGCCRF est une administration dont les agents sont dotés de pouvoirs répressifs alors que par ce biais certains veulent la transformer en une administration de conseil.

Comble de l'ironie, il est même suggéré dans les documents de travail « que les entreprises lorsque cela est approprié auront des informations sur les axes de contrôle de la DGCCRF » ce qui est en totale contradiction avec notre raison d'être et nos missions ... et pourquoi pas leur donner le PNE directement ou carrément leur faire élaborer.

Cela s'est déjà vu, puisque dernièrement, un projet de guide méthodologique a été envoyé à un cabinet d'avocats chargé de défendre une société poursuivie par la DGCCRF.

Enfin, l'administration va devoir revoir tous les indicateurs car avec le droit à l'erreur ses chiffres vont être plombés, ce qui n'est pas pour nous déplaire notamment pour l'indicateur de performance du nombre de visites par agent.

Sur les formations, SOLIDAIRES a précisé que bien qu'elles évoluent en fonction des nouvelles missions, leurs méthodes d'enseignement devaient être revues notamment en formation initiale.

Frédéric de Géry a rappelé que la DGCCRF était une administration répressive mais que le renforcement du lien de confiance entre les services publics et les entreprises était une volonté forte du Président de la République. Il a précisé que l'on n'allait toutefois pas demander à la DGCCRF de se transformer en Direction Générale des Entreprises (DGE).

Pour l'importation des produits d'origine biologique, il a répondu que cette nouvelle mission nous incombait et que l'on ne pouvait pas préjuger du volume de certificats et de prélèvements à effectuer. Quant à l'impact des nouvelles mesures (sanctions administratives), il a spécifié qu'une analyse de la situation allait être effectuée.

Puis l'organisation territoriale a été abordée. Frédéric hastenet de Géry a exposé les principes du Ministre qui s'est exprimé très clairement à ce propos.

La régionalisation ne doit pas être le retour avant la RÉATE, ce n'est pas non plus la concentration des agents au chef-lieu de la région. La régionalisation c'est adapter les effectifs

aux besoins, c'est partager les compétences au niveau régional pour gérer la programmation du travail.

Il a indiqué qu'il fallait tenir compte de ce qui existait, qu'il ne fallait pas tout casser et que notre activité devrait être intégrée dans les DIRECCTE qui sont un pôle de stabilité.

Malgré une organisation différente, l'inter ministérialité devra continuer d'exister avec les autres services comme Jeunesse et Sport, Douanes, ...

Le pilotage devra être conduit par l'Administration Centrale et si le lien hiérarchique vertical était reconstitué, le pilotage au niveau régional serait réduit.

Enfin, l'encadrement de proximité a été happé dans des postes de DDI ou DDI Adjoint et fait actuellement défaut. La question se posera alors du repositionnement de ces cadres dans cette réorganisation.

Pour conclure, il a précisé qu'à ce stade, le projet de réforme structurelle que défendra le Ministre n'est pas encore finalisé.

Concernant l'organisation structurelle, à la demande de la secrétaire générale SOLIDAIRES a présenté son projet (cf. projet en PJ) en précisant que cette réorganisation devrait se faire dans le temps, sur la base du volontariat et sans obligation.

Dire que les DIRECCTE ont du sens, comme l'a affirmé Monsieur de Géry, n'est pas une réalité car les synergies entre les différents pôles n'existent quasiment pas.

SOLIDAIRES a rappelé que le travail avec nos collègues de l'agriculture dans le cadre des MISSA était plus efficient qu'actuellement et que le pratiquer dans un cadre interministériel n'est donc pas un problème en soi.

La sortie des DDI est toujours une exigence afin que les missions puissent être clairement exercées, au bénéfice de tous nos publics, de manière uniforme et cohérente dans les territoires. SOLIDAIRES réaffirme haut et fort sa revendication d'un renforcement des effectifs, le préalable de suppression de postes est inacceptable.

Nous avons demandé enfin, qu'une réunion soit organisée avec le Ministre afin de connaître les propositions qu'il fera lors de son audition dans le cadre de CAP 2022.

La Secrétaire Générale a conclu ce cycle de réunions en faisant un rapide bilan et en soulevant quelques questions, notamment sur l'organisation et une éventuelle modularité en fonction des territoires et sur la gestion des « compétences rares » et missions à forte expertise.

Elle a précisé que le Ministre, ou son cabinet, nous rencontrerait pour évoquer les pistes qui seront retenues.